



fondée en 1986

L'Expression juste

Bulletin de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française

Volume XVI, n° 1

21^e bulletin

Septembre 2002

UNE MENACE DE POURSUITE POUR FAIRE BOUGER LE COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

Le 30 août 2000, l'ASULF a demandé à la Commission de protection de la langue française d'enjoindre au Collège Édouard-Montpetit de remplacer le mot « CHANGE » par le mot **MONNAIE** sur les changeurs de monnaie installés dans son établissement.

La Commission de protection n'a pas réussi à convaincre ce collège, malgré plusieurs interventions. Elle a dû transmettre le dossier au ministre de la Justice, et ce n'est qu'après une mise en demeure de la part de ce dernier que cette institution a accepté de corriger cette faute en 2002.

Comment expliquer un tel entêtement de la part d'un cégep francophone? Quel exemple!



La langue est une arme qu'il faut maîtriser pour ne pas se laisser maîtriser par ceux qui la maîtrisent.

Pierre BOURGAULT

Connaissez-vous l'**IMKA**
et l'**IVÉKA**?

Voir la page 13

LE PAPIER À LETTRES DES JUGES À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Grâce à l'ASULF, les juges de Salaberry-de-Valleyfield ont maintenant du papier à lettres sur lequel ils peuvent lire le nom de leur ville. Auparavant, seul le mot « Valleyfield » y figurait.

La première démarche entreprise en l'an 2000 par l'ASULF a porté des fruits. Le ministère de la Justice s'est rendu à cette suggestion en 2002, soit deux ans plus tard. Conclusion : il faut être tenace et patient, même si la correction demandée est mineure, facile à faire et relève du gouvernement.

Il est étonnant que le ministère ne se soit pas rendu à la demande faite auparavant par les juges et que l'ASULF ait dû intervenir dans ce dossier.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Extraits du rapport du conseil d'administration	2
La promotion du français chez SSQ Groupe financier	3
Le président, officier de l'Ordre de la Pléiade	5
Il faut « séver » de l'argent	5
Le syntagme boîte postale	7
Le français de Radio-Canada à Québec	9
L'IMKA et l'IVÉKA	13
Salaberry est oublié	13
Contrôle	14
<i>Si Molière entendait ça — Le bon mot</i>	15
Décès d'un membre à vie	15
Subvention de SSQ Groupe financier	16

Le nouveau conseil d'administration



Yvon Delisle Serge Bouchard
Jean Baril Robert Auclair Réal Mireault Étienne Giasson
En médaillon : Lola Le Brasseur

EXTRAITS DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2001

Au cours de l'exercice qui a couru du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, les membres ont versé 11 295 \$ en cotisations et 1 950 \$ en dons. L'Association a reçu des subventions de l'ordre de 11 500 \$. L'effectif est passé de 405 à 304 membres en décembre 2001, dont 40 personnes morales. Il est toutefois remonté à 375 membres en mars 2002 à la suite de renouvellements tardifs et grâce à une trentaine de nouvelles adhésions.

L'Association a publié un bulletin en juin 2001, tiré à 1 000 exemplaires, et un autre en novembre 2001, tiré cette fois à 1 500 exemplaires.

PLAINTES À LA COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Unilinguisme anglais

Des inscriptions unilingues sur des appareils ou des documents et des sites Internet ont fait l'objet cette année de sept plaintes en cours de traitement. La commission a aussi réglé une douzaine d'infractions signalées dans le passé. De plus, le ministre de la Justice du Québec a été saisi du cas de deux contrevenants qui refusent de corriger la situation dénoncée et d'une recommandation de la commission d'intenter les poursuites prévues par la Charte de la langue française.

(suite à la page 4)

L'Expression juste est publiée par
l'Association pour le soutien et l'usage
de la langue française (ASULF)

fondée en 1986 sous le nom de

Association des usagers de la langue française

1043, rue du Long-Sault
Sainte-Foy G1W 3Z8

Téléphone (418) 654-1649

Télécopieur (418) 654-0916

Courriel

association@asulf.org

Site Internet

www.asulf.org

Conseil d'administration

Président Robert AUCLAIR

Vice-président Jean Baril

Secrétaire Yvon DELISLE

Trésorier Étienne GIASSON

Membres Serge BOUCHARD

Lola Le BRASSEUR

Réal MIREAULT

Rédaction Léone TREMBLAY

Robert AUCLAIR

Révision Yvon DELISLE

Mise en page Andrée CHAMPAGNE

Impression Première impression

Publication semestrielle

Tirage 1 500 exemplaires

L'adhésion à l'Association inclut
l'abonnement à *L'Expression juste*.
L'ASULF encourage la reproduction
totale ou partielle des textes du
bulletin à condition d'en mentionner
la source.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1209-434X

LA PROMOTION DU FRANÇAIS CHEZ SSQ GROUPE FINANCIER

Dès 1981, cette société rédige des normes de correspondance. En 1998, des secrétaires signalent un manque d'uniformité dans la présentation des lettres et souhaitent l'adoption de nouvelles normes de correspondance. Avec l'accord du vice-président aux Ressources humaines, Louise Gagnon prend l'initiative de créer un comité des normes de rédaction afin d'uniformiser toute la correspondance. Finalement, le produit fini est présenté à l'ensemble du personnel en 2001.

À la même époque, des employés ayant encore à leur tête Louise Gagnon, forment un comité du français qui crée le journal Plumot, représenté par un oiseau parleur, à l'allure comique, donc qui ne se prend pas au sérieux. Pourquoi ce nom? Plumot!? Quel drôle de nom pour un journal! Voici quelques significations.

Primo, « *plus que des mots* »; *vous trouverez dans ce journal beaucoup plus que des mots.*

Secundo, « *plume* »; *la plume est l'instrument de celui ou de celle qui s'exprime par l'écrit.*

Tertio, « *plumeau* »; *nous dépoussiérons nos connaissances en français oral et écrit.*

En 2001, SSQ Groupe financier a donc des normes rédactionnelles et graphiques disponibles également dans l'intranet. Les normes graphiques déterminent les conventions à respecter dans l'utilisation de la nouvelle signature visuelle du groupe. Les normes rédactionnelles déterminent les conventions qui visent à uniformiser les termes et les pratiques rédactionnelles utilisés par les employés de SSQ. Un comité permanent des normes de communication est formé et est composé de membres représentant deux vice-présidences, les Communications externes, le Contentieux, l'Imprimerie, les Ressources humaines et la filiale Assurances générales. Le rôle du comité est d'assurer l'application et le maintien des normes rédactionnelles et graphiques.

SSQ tient à maintenir l'excellente réputation de son service à la clientèle. En effet, toute personne ayant des contacts avec la clientèle doit démontrer des aptitudes en communication orale et écrite. La communication par voie électronique l'amène à rédiger ses propres documents et à les envoyer par courriel. À cet effet, SSQ veut améliorer, s'il y a lieu, la capacité de son personnel à bien rédiger. Voici ce que SSQ fait ou compte faire pour assurer une meilleure qualité du français :

- Indépendamment des emplois vacants, rehausser ses exigences quant au français écrit lors de l'embauche.
- Administrer des tests de compétence en français pour l'obtention de certains postes.
- Offrir des ateliers de formation en communication écrite aux clientèles cibles.
- Ajouter des éléments de base en rédaction dans les séances de formation des logiciels Word et Outlook (prévues à l'automne).
- Présenter trois affiches pour la promotion du français dans le courant de l'année.
- Dans le journal *Reflets SSQ*, présenter des capsules donnant des trucs à retenir pour favoriser l'usage du bon français (bulle linguistique, Plumot...)
- Utiliser l'intranet pour la promotion du français (Plumot dans l'intranet et Foire aux questions).
- Former les secrétaires et certains employés quant à l'utilisation du guide des normes.
- Faire connaître les normes rédactionnelles et l'intranet à tout nouvel employé.
- Donner l'exemple dans ses communiqués.

Source : Johanne PICHETTE, directrice : dotation—formation—communication interne

Rapport du C. A. (suite de la page 2)

Linen Chest, Body Shop et Sunglass Hut

Les entreprises Linen Chest et Body Shop, situées à Place Laurier à Sainte-Foy, sont constituées en vertu d'une loi fédérale. Aucune poursuite pénale n'est possible, même si elles utilisent leur dénomination anglaise. La *Loi sur les marques de commerce* permet à Sunglass Hut, une autre entreprise située au même endroit, d'afficher sa dénomination unilingue anglaise pour la même raison.

Changeurs de monnaie portant l'inscription anglaise *change*

L'ASULF a déposé des plaintes contre la présence d'une quinzaine de changeurs de monnaie portant l'inscription *change*. La commission en a réglé un bon nombre à ce jour, de même qu'une trentaine des cinquante plaintes portées l'an dernier. D'ailleurs, elle est intervenue auprès de « Standard Change Makers » le 18 octobre 2001. Elle nous explique qu'elle a exigé de ce fabricant de modifier ses produits pour les rendre conformes. Elle ajoute :

... le fabricant nous ayant proposé de fournir à ses clients du Québec, moyennant paiement, des jeux d'étiquettes à apposer sur les produits, nous avons rejeté cette solution et exigé que les étiquettes soient fournies gratuitement, dans le cas des machines déjà installées, et apposées sur les machines par le fabricant lui-même pour toute livraison future. Ajoutons que nous sommes intervenus auprès des distributeurs de ces machines, qui ont pris les mesures nécessaires pour corriger les machines en location, là où elles étaient installées.

Normalisation linguistique

L'ASULF a fait part à l'Office de la langue française de sa surprise devant l'orientation prise par cet organisme le 15 juin 2001 en matière de normalisation linguistique. Le président a écrit le 10 septembre à la présidente, Mme Nicole RENÉ. Le numéro

d'Info-ASULF paru en juin dernier expose le point de vue de l'ASULF sur ce point.

MÉMOIRE À LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Le mémoire présenté en mars 2001 au cours d'une séance de cette commission constitue le cœur de l'action de l'Association l'an passé. *L'Expression juste* de juin 2001 contient le résumé de ce mémoire. On peut en obtenir un exemplaire sur demande. Il est aussi disponible dans le site Internet.

L'Association a exprimé son point de vue sur le rapport LAROSE, qui a mis fin aux travaux de cette commission. Le bulletin de novembre 2001 en fait état.

BIENNALE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le président de l'ASULF a participé à la XIX^e Biennale de la langue française, qui a eu lieu à Hull et à Ottawa du 1^{er} au 4 août 2001.

DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'ASULF a attiré l'attention d'une dizaine de ministères sur des incorrections d'ordre linguistique dans des dépliants, annonces, articles de journaux et autres. L'Association a aussi écrit à la ministre responsable de la Charte de la langue française pour signaler que les machines à voter utilisées lors des élections municipales tenues à Québec à l'automne 2001, comportaient des inscriptions uniquement en anglais. Une copie de cette lettre a été envoyée aux médias du Québec et à plusieurs ministres du gouvernement.

L'appellation Cantons de l'Est

À la suite de communications avec le Mouvement estrien pour le français et la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, l'ASULF est intervenue dans ce qu'on peut appeler le dossier des Cantons de l'Est. La région administrative de l'Estrie et une partie de celle de la Montérégie sont identifiées à la région touristique des « Cantons de l'Est ». L'ASULF a dénoncé cette situation auprès du

(suite à la page 6)

LE PRÉSIDENT, OFFICIER DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE

Le président de l'Association, Robert Auclair, a été promu le 20 mars dernier au grade d'officier de l'Ordre de la Pléiade au cours d'une cérémonie présidée à Québec par madame Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale et aussi présidente de la section de Québec de l'Association francophone internationale.

Le premier ministre Bernard Landry et le député Jean-Pierre Charbonneau, quant à eux, ont été promus au grade de Grand Croix. Ont été admis au grade de chevalier, mesdames Janette Bertrand et Marie Laberge, de même que messieurs Bernard Angers, Louis Bilodeau, Francesco Iacurto, à titre posthume, Pierre Sirois et Bruny Surin.



Mme Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, entourée des récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade.

IL FAUT « SÉVER » DE L'ARGENT

Mes parents, peu instruits, ont vécu aux États-Unis pendant quelques années. Ils sont revenus, comme bien d'autres, avec un vocabulaire émaillé de nombreuses expressions calquées de l'anglais. C'est ainsi que je les ai souvent entendus dire qu'il fallait « séver de l'argent » pour ses vieux jours, qu'un tel ne « sévait pas une cenne » et que l'arrivée de nouvelles machines agricoles permettait de « séver du temps ». Ils francisaient les expressions en imitant la prononciation des Américains. Il ne leur venait pas à l'idée de dire **économiser de l'argent** ou **gagner du temps**.

Deux ou trois générations plus tard, qu'en est-il? Nos gens instruits, des membres de professions libérales, des journalistes et autres, n'hésitent pas à dire, et même à écrire, qu'une certaine façon de procéder « sauve du temps », que tel achat permet de « sauver de l'argent » ou qu'un agencement différent fait « sauver de l'espace ». Certains conseillers financiers suggèrent à leurs clients de faire une transaction pour « sauver de l'impôt »!

(suite à la page 13)

Rapport du C. A. (suite de la page 4)

ministère des Transports et a reçu la justification suivante du directeur de l'Estrée, l'ingénieur Antoine Robitaille:

Cette question a fait l'objet d'un long débat durant les années 90. La Commission de toponymie, après avoir pris en considération tous les éléments, a autorisé l'identification de la région touristique des Cantons-de-l'Est.

En 1993, cette commission a demandé au ministère des Transports de respecter les règles toponymiques dans l'inscription de l'autoroute 10 appelée L' Autoroute des Cantons-de-l'Est. Voici des extraits de la réponse du ministère :

Finalement, comme les normes de signalisation du Ministère permettent l'affichage des régions touristiques, les panneaux ont été mis en place dans les emprises routières importantes des différentes régions administratives pour identifier la région touristique des Cantons-de-l'Est. Vous suggérez l'identification de la région administrative plutôt que la région touristique. Les normes du Ministère ne prévoient rien pour l'identification des régions administratives, le besoin n'ayant pas été établi jusqu'à présent.

...

Cette question a donc été largement débattue. Comme il n'y a pas d'élément nouveau, nous croyons qu'il serait inapproprié d'ouvrir à nouveau ce dossier maintenant.

L'ASULF a suggéré à plusieurs stations de télévision de remplacer ce mot à l'écran par le mot « Estrie » aux nouvelles télévisées portant sur la météo.

DOCUMENTS DES ENTREPRISES, SOCIÉTÉS ET ORGANISMES

L'Association a fait une cinquantaine d'interventions auprès de sociétés de généalogie, d'institutions bancaires, d'universités,

d'éditeurs, d'associations professionnelles, de musées, de coopératives et de sociétés d'État pour signaler des inscriptions fautives dans diverses publications de ces organismes.

Dans la plupart des cas, l'ASULF n'a pas reçu de réponse. Cela ne veut pas dire que ses suggestions n'ont pas été acceptées.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Ville de Sainte-Foy

Le vocabulaire de la convention collective conclue entre la Ville de Sainte-Foy et le syndicat de ses cols bleus n'a pas été corrigé en dépit des démarches de l'ASULF. Les parties se foutent-elles de la langue française?

Journal Le Devoir

L'Association intervient pour la énième fois au printemps 2001 auprès de Claude CAUCHON, nouveau président du Syndicat de la rédaction du journal *Le Devoir* et lui suggère de corriger de 20 à 30 expressions ou termes erronés, ce qui était un minimum plus que raisonnable. M. CAUCHON répond :

Nous savons qu'il faut revoir la qualité du français dans notre convention collective et nous estimons qu'il s'agit d'une question importante, n'en doutez surtout pas. Mais contrairement à ce que vous semblez croire, il s'agit d'un exercice complexe. Car la qualité du français n'est pas la seule matière que nous voulons revoir dans la convention : il faut également revoir les contradictions entre les différentes clauses, le regroupement de certains chapitres autour de nouveaux thèmes et ainsi de suite.

J'ai à cœur de réaliser un travail de révision complet et logique qui nous obligera à revoir non seulement la qualité de la langue, mais également le contenu et l'organisation générale de notre contrat collectif, ce qui prendra un certain temps.

(suite à la page 8)

LE SYNTAGME BOÎTE POSTALE

Certains de nos membres se disent surpris de constater que l'adresse de l'ASULF est « Boîte postale 10450 ». Ils nous renvoient à la recommandation de l'Office de la langue française, dans *Le français au bureau*, d'employer « case postale » parce que la Société canadienne des postes recommande cette expression à des fins d'uniformité. D'autres prétendent même que l'expression « boîte postale » est un calque de « Post Office Box ».

Il faut clarifier un point immédiatement. L'expression **boîte postale** n'est pas un calque de l'anglais. C'est celle qui est utilisée non seulement en France, mais dans le monde francophone en général. Elle est définie comme une boîte aux lettres réservée dans un bureau de poste. Que dire de plus! L'appellation « case postale » figure dans les dictionnaires français à titre de régionalisme; elle est utilisée dans un seul pays francophone, la Suisse, hormis le Canada. Selon Pierre Stoller du Club de la Grammaire de Genève, l'emploi de cette expression dans ce pays s'explique de la façon suivante :

J'ajoute que « Fach », en allemand (dans l'expression Postfach pour case postale) signifie poche, compartiment, tiroir, rayon, casier. « Box », en anglais, désigne plutôt une boîte, un coffre, une caisse. Il semble donc y avoir, entre les deux appellations, une idée de grandeur en parlant de boîte, et d'étroitesse, en parlant de case. Une case postale normale, en Suisse, par son format, fait penser à un casier bancaire que l'on peut louer... sous le nom bien français de safe!

L'emploi de « case » en Suisse viendrait donc du voisinage de l'allemand « Postfach ». Il serait plus que surprenant que la Société canadienne des postes se soit inspirée de la Suisse. Qui a introduit cette expression au Canada et quand? Pourquoi cette société préfère-t-elle le mot « case » au point de recommander l'emploi de ce mot à l'exclusion de « boîte »?

En dépit de la recommandation de la Société canadienne des postes, la banque de terminologie du gouvernement fédéral, TERMIUM, privilégie **boîte postale**, même si elle mentionne que l'expression « case postale » est correcte. Elle ajoute **boîte postale multiple**, **boîte postale communautaire** et **boîte postale électronique**. Cette recommandation, croyez-le ou non, vient du service de terminologie de la Société. *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office mentionne ces expressions et aussi « boîte postale scellée ». Il y a une famille de boîtes, mais aucune de cases.

Rien ne justifie donc Postes Canada (nouveau nom de la Société!) de recommander d'écarter l'appellation courante. Tout au plus pourrait-elle, vu l'usage implanté ici, privilégier « case postale » et accepter comme synonyme **boîte postale**. Il va sans dire que l'Office devrait privilégier **boîte postale** et accepter « case postale » comme synonyme, à l'exemple de TERMIUM. Il ne devrait, pour aucun motif, recommander d'éviter **boîte postale**.

L'ASULF conserve sa boîte postale, ne serait-ce que pour informer les Québécois que c'est l'expression courante et qu'elle n'est pas un calque de l'anglais. En agissant ainsi, elle ne croit pas embêter la Société canadienne des postes ni personne d'autre. N'oubliez donc pas que l'ASULF a une **boîte postale**! Vous pouvez vous permettre d'en avoir une, vous aussi!

Rapport du C. A. (suite de la page 6)

Voilà une belle façon de noyer le poisson. Le mieux est l'ennemi du bien, dit le proverbe. Tant pis pour la langue!

Comités de transition des nouvelles villes à venir

Les comités transitoires des villes de Montréal, Québec, Lévis, Longueuil et Gatineau ont été invités à se soucier de la qualité linguistique des conventions collectives à conclure par suite des fusions. L'ASULF a fait valoir le point de vue suivant :

Il ne faudrait pas que les nouvelles conventions collectives dans le secteur municipal soient un recueil de toutes les fautes de français qu'on trouve dans les conventions collectives actuelles. C'est une occasion unique pour faire une telle opération de correction de la langue dans cette nouvelle ville; cette chance ne se présentera pas de sitôt....

Ces interventions nous ont valu tout au plus des accusés de réception.

Secteur public

Voici un extrait d'une lettre reçue en juin 2001 du Cabinet du ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, M. Sylvain SIMARD, concernant la révision des textes des treize conventions collectives de l'État :

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique du Conseil du trésor a entrepris une démarche en vue de faire progressivement réviser les textes des treize conventions collectives que l'État a signées avec les syndicats et autres regroupements d'employés de la fonction publique. Dans les faits, deux échantillons de textes tirés des conventions collectives des fonctionnaires et des professionnels de la fonction publique ont déjà été révisés et ils seront soumis aux dirigeants syndi-

caux pour obtenir leur collaboration afin de continuer le travail commencé.

Par ailleurs, nous avons convenu, avec le Sous-secrétariat aux relations de travail, secteurs public et parapublic, qui est responsable de la coordination des négociations des secteurs public et parapublic, que nous coordonnerions nos interventions en ce qui a trait aux textes des conventions collectives qui ont une portée intersectorielle. De plus, il a été convenu qu'une invitation sera faite aux différents interlocuteurs patronaux des secteurs de l'éducation et de la santé en vertu de laquelle ils entreprendraient une démarche de révision des textes des conventions collectives de ces secteurs.

Cette réponse est encourageante. On verra les résultats plus tard.

SUGGESTIONS AUX MÉDIAS

Une quarantaine d'interventions ont été réalisées auprès d'une vingtaine de médias pour dénoncer certaines incorrections d'ordre linguistique, des fautes courantes, toujours les mêmes, que nous ne reproduisons pas ici.

LES FAUSSES « PLACES »

Les fausses « places » de Charlesbourg

L'ASULF a dénoncé en 1999 la présence de 115 rues qui portent la désignation « place » dans la ville de Charlesbourg. Celle-ci n'a même pas accusé réception de nos lettres. La Commission de protection de la langue française a signifié une mise en demeure à cette Ville en avril 2001. L'examen de ces plaintes est en suspens par suite de la fusion de cette ville avec celle de Québec.

La dénomination « Place des Arts » à Montréal a fait l'objet d'une plainte que la Commission n'a pas retenue, alléguant que les dispositions prévues à la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal*, pour ce qui concerne sa désignation, ont préséance sur celles de la Charte de la langue française.

(suite à la page 10)

LE FRANÇAIS DE RADIO-CANADA À QUÉBEC

L'un de nos membres, Jean Bernier, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, a écrit, il y a quelques mois, à la directrice de la radio de la Société Radio-Canada à Sainte-Foy, Marleine Simard, pour se plaindre du massacre de la langue française par l'animateur de l'émission Matinauxpresto. Il a envoyé une copie de sa lettre à la vice-présidente de Radio-Canada à Montréal, Michèle Fortin.

Il n'a eu de réponse ni de l'une ni de l'autre, pas même un accusé de réception. L'ASULF est intervenue plus tard auprès de madame Simard pour exprimer sa surprise du peu de cas que Radio-Canada avait fait de la lettre de M. Bernier. Notre association n'a pas été plus chanceuse.

Nous reproduisons ci-dessous des extraits de sa lettre. Ils expliquent sa réaction, qui sera sûrement la vôtre également. Voici donc quelques expressions glanées sur une période de plusieurs jours.

<i>Comme on dit « round up »</i>	<i>« roasté » (répété plusieurs fois)</i>
<i>C'est le « fun »</i>	<i>Dans la « mitt »</i>
<i>Comme un « survivor »</i>	<i>Du « cash »</i>
<i>La merde dans le « fan »</i>	<i>« bullshit » (plusieurs fois de suite)</i>
<i>« Cheer leaders »</i>	<i>« clear channel »</i>
<i>« out of this world »</i>	<i>« tie cost »</i>
<i>« back ground »</i>	<i>Son « lap top »</i>
<i>« Business man »</i>	<i>« freak show »</i>
<i>Un gros « show »</i>	<i>Un « move »</i>
<i>« Bitcher »</i>	<i>Il était « flyé »</i>
<i>Un gars de la « shop »</i>	<i>La « shit hit the fan »</i>
<i>On est les « leaders mondiaux » (sic)</i>	<i>« at large » (ce matin)</i>

M. Bernier ajoute des exemples percutants.

Bien plus, nous avons souvent droit à de la traduction en direct. En effet, lorsqu'un invité ou lui-même utilise une expression correcte (oui, ça lui arrive parfois), il s'empresse de traduire aussitôt :

À Denise Bombardier, qui qualifiait le « Speed dating » en disant : « c'est de la consommation », il enchaîne en disant : « Vous voulez dire du fast food ».

À M. Girard, sur les transactions boursières, qui parlait d'une vente à découvert, il dit : « Oui, c'est ce qu'on appelle un « short sell ». Lui, il connaît ça !

À David Gentile, qui parlait d'un bois (au golf), il dit : « C'est ce qu'on appelle un driver. »

Une autre fois, il parlait, lui-même, de portier, de videur, puis il ajoute un « bouncer ».

(suite à la page 11)

Rapport du C. A. (suite de la page 8)

Les « places » de Repentigny

À la suite de la plainte portée contre les fausses places de Repentigny à la Commission de protection, la Commission de toponymie a conclu, après une visite des lieux, que la configuration de 17 places était conforme à la définition d'une place et que celle de onze autres n'y correspondait pas. La commission a désofficialisé le nom des onze fausses places et a publié un avis favorable à la substitution du générique « rue » à celui de « place ».

La Ville de Repentigny souscrit aux propos de la commission et entend procéder au début de l'année 2002 à l'officialisation des nouvelles appellations. Vu la fusion des villes, tout est cependant encore en suspens.

Place Myrand à Sainte-Foy

La Ville de Sainte-Foy, en avril 2001, a remplacé l'appellation « Place Myrand », fautive dans les circonstances, par la dénomination **Parc Myrand**.

Place Haute-Ville à Québec

Cette fausse place, en plein centre de Québec, près de l'Assemblée nationale, est devenue l'Édifice de la Haute-Ville. Félicitations au propriétaire, SITQ Immobilier.

Place Québec

L'ASULF poursuit sa lutte pour faire disparaître le nom de cet immeuble qui occupe une place de premier plan dans la ville de Québec. Elle a reçu l'appui du Secrétariat à la politique linguistique, de la Commission de la capitale nationale, du maire de la Ville de Québec et de la Commission de toponymie.

Le président-directeur général de la Société immobilière du Québec nous a écrit ce qui suit en août 2001 :

Comme il vous a déjà été précisé dans une correspondance précédente, la Société est tout à fait en accord avec votre organisme; une modification de cette appellation s'impose.

Cependant, vous n'êtes sûrement pas sans savoir que la Société projette d'apporter des modifications majeures à ce complexe. Or, les élections municipales prévues en novembre prochain ont fait retarder l'approbation du projet par les différents paliers décisionnels. Tant que ces décisions ne seront pas prises, des modifications sont toujours possibles au concept déjà élaboré.

Ainsi, comme la Société envisage de dénommer chaque composante du projet en fonction de son utilisation, vous comprendrez que l'on doit obligatoirement attendre d'arrêter le concept final. Dès lors, je peux vous assurer qu'une démarche officielle sera entreprise auprès de la Commission de toponymie du Québec pour enfin faire disparaître l'appellation « Place Québec ».

À ce jour, la situation demeure inchangée.

« Station centrale » à Montréal

Les démarches auprès du propriétaire, Gestion Tasc, pour faire modifier cette dénomination fautive n'ont rien donné. L'ASULF n'entend pas abandonner la lutte pour faire disparaître cette insulte.

« Boxing Day »

Le numéro d'Info-ASULF de mars 2002 mentionnait que l'expression **Après-Noël** gagne du terrain. En voici un extrait :

La compilation d'une enquête-maison de l'Association permet de constater que le terme **Après-Noël** gagne du terrain aux dépens de l'expression anglaise « Boxing Day ». Plusieurs grandes entreprises américaines et canadiennes-anglaises donnent maintenant l'exemple à cet égard. L'ASULF ose croire que les 450 lettres qu'elle a expédiées l'automne dernier y sont pour quelque chose.

(suite à la page 12)

Le français de Radio-Canada à Québec (suite de la page 9)

Il corrige Hélène Aubin, qui venait de qualifier un spectacle de fort, en disant : « Oui, heavy. »

Dans une entrevue avec un spécialiste du cerf-volant de traction, il passe son temps à nous donner du « kite surf ».

Quelques jours plus tard, M. Bernier note d'autres observations :

.... l'émission débute par la diffusion d'un message qu'un auditeur avait laissé dans la messagerie vocale et par lequel il attirait fort courtoisement l'attention de l'animateur, et avec raison, sur deux expressions fautives. Il lui reprochait notamment d'avoir utilisé le terme « introduire » dans le sens de présenter quelqu'un (« to introduce someone ») de même que l'expression « faire ma journée », calque de « you make or you made my day ». Bien naïvement, j'ai cru que l'animateur allait encaisser le coup. Mais non, il s'est littéralement moqué de l'auditeur et a terminé en disant d'un ton on ne peut plus sarcastique : « Merci, Monsieur, de m'avoir introduit. Vous avez fait ma journée. » Et vlan! Tant pis pour la courtoisie, la politesse, le respect et le reste. Insupportable.

....

Et hier matin, nous avons eu droit à un autre enregistrement d'une auditrice qui se plaignait de l'utilisation par l'animateur de l'expression, « c'est du caca » pour qualifier certaines situations. Plutôt que d'encaisser poliment, il se lance dans une longue et nébuleuse explication pour justifier sa position, nous conduisant finalement à une longue digression sur la « shit hit the fan » qu'il suggérait de traduire par la « merde dans le ventilateur ».

....

Il n'hésite pas à utiliser un langage populacier (v.g. « un enfant de chienne comme moi », a-t-il lancé un jour en ondes).

L'auteur ne manque pas, à la fin de sa lettre, d'exprimer son appréciation d'autres collaborateurs dans les termes suivants :

En terminant, un grand coup de chapeau à Françoise Guénette pour ses magnifiques synthèses des contenus des journaux et des éditoriaux, son professionnalisme, sa maîtrise des questions, son style tout à fait radio-canadien (et tout cela sans prétention, comprenons-nous bien,) son français impeccable.

Un bon mot aussi pour David Gentile. Un pro (sans jeu de mots!) ... Il connaît ses dossiers et s'exprime avec élégance. Et quel délice quand il quitte le sport, couvre des dossiers inédits et fait des entrevues.

Les auditeurs, qui soutiennent la Société Radio-Canada de leurs deniers, sont en droit de s'attendre à une meilleure qualité de la langue parlée et à un plus grand respect. Le Groupe de travail sur la qualité de la langue créé récemment ne manquera pas d'ouvrage. Nous comptons sur lui pour améliorer sans tarder la situation.

Rapport du C. A. (suite de la page 10)

Le mot « pavillon » pour désigner une école

L'Office de la langue française a fait parvenir le message suivant à la suite de la plainte formulée par l'ASULF concernant l'emploi fautif du mot « pavillon » pour désigner une école à la Commission scolaire des Découvreurs à Sainte-Foy. Madame Ghislaine PESANT, conseillère en francisation de l'Office, écrit :

Je vous informe que le 10 février 2001, un avis de normalisation relatif à l'emploi du terme « pavillon » dans les domaines de l'éducation et de la santé a paru à la *Gazette officielle du Québec*.

De plus, un courrier a été acheminé récemment à l'ensemble des mandataires de l'application de la Charte de la langue française auprès des commissions scolaires. Ce courrier faisait suite à diverses consultations visant à remplacer le mot « pavillon » dans les noms d'écoles. J'espère que l'information transmise aura un effet d'entraînement sur l'ensemble des commissions scolaires.

Malheureusement, en dépit de ces interventions, la situation n'est pas corrigée.

EXTRAITS DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le rapport du conseil d'administration donne un bon aperçu des interventions de l'ASULF, sûrement de la plupart d'entre elles. Jusqu'à présent, elles sont surtout le fait du président, même si certaines peuvent lui être suggérées par des membres. Ainsi, c'est M. Jacques Brousseau qui a fourni la liste des fausses places de Repentigny. Des membres, tels que MM. Roch Meynard et Raymond Gagnier, de la région de Montréal, et M. Rémi Bolduc, de la région de Québec, font de nombreuses interventions personnelles. Ce sont, par la force des choses, des interventions non coordonnées jusqu'à présent.

L'un de nos membres, M. Roch Meynard, souhaite, dans un document qui vous a été remis et dont vous avez pris connaissance, j'espère, la constitution d'une sorte de force tactique d'intervention au sein de l'ASULF. On ne s'inquiéterait plus alors de la succession du président, la constitution immédiate d'une équipe réglerait le problème. Ainsi, la campagne que veut mener l'ASULF pour la disparition de l'appellation « Station centrale » à Montréal serait l'œuvre d'une équipe et non d'une seule personne, même si cette dernière agit au nom de l'ASULF. Il pourrait en être ainsi de la campagne contre « Boxing Day » à l'automne, etc.

Le rapport du C. A. fait mention de la réaction de l'ASULF à la nouvelle politique de l'Office de la langue française en matière de normalisation. L'ASULF croit que l'Office a violé carrément la Charte en décidant de procéder comme il l'a fait en juin 2001. Il est malheureux de constater que cette orientation est consacrée dans le projet de loi n° 104.

Je tiens à souligner le travail de la vice-présidente, Mme Esther Taillon, responsable du site Internet. Après plusieurs années de loyaux services au sein de l'Association, elle a décidé de ne pas se représenter à la vice-présidence. Elle a tenu cependant à nous assurer de sa coopération, au besoin. Je la remercie très sincèrement. Je dois mentionner aussi M. Étienne Giasson, qui ne se limite pas à sa fonction de trésorier. Il est un ferment au sein du conseil d'administration. Le secrétaire, M. Jean Baril, et les autres membres du conseil d'administration, Mme Lola LeBrasseur, MM. Réal Mireault et M^e Serge Bouchard ont également rendu de précieux services en différentes circonstances, chacun à sa façon. Ils ne sont pas interchangeables.

Enfin, je remercie celle que j'appelle toujours la mère de l'ASULF, Mme Léone Tremblay, active dans l'Association depuis 16 ans, qui a préparé et rédigé le rapport qui vous est soumis. C'est une besogne ennuyeuse et considérable. Mes remerciements vont aussi à Mme Andrée Champagne

(suite à la page 14)

L'IMKA ET L'IVÉKA

Vous connaissez sûrement ces deux associations implantées au Québec depuis plus de 150 ans, mais vous ne reconnaissez peut-être pas leur nom écrit de la façon ci-dessus. En fait, cette graphie correspond à la prononciation française des lettres YMCA et YWCA.

Un francophone, ignorant de l'anglais, prononce naturellement les lettres qui identifient ces deux associations de la façon indiquée dans le titre précité. J'ai demandé récemment à un Belge s'il connaissait le YMCA avant de venir à Québec, en prononçant naturellement chaque lettre à l'anglaise, comme c'est l'habitude ici. Il m'a demandé : « Voulez-vous répéter? » Je l'ai fait, mais en prononçant, cette fois, ces lettres à la française. Instantanément, il s'est écrié : « Mais oui, nous avons un IMKA à Bruxelles. » J'ai ajouté que j'allais nager au YWCA, prononcé à l'anglaise. Il n'a rien compris. J'ai épilé les lettres en français, et lui de me dire : « Ah! IVÉKA! »

Au fond, il est plus naturel pour un francophone de dire : IMKA que Waièmcié et IVÉKA que Waidabliyoucié, qui sont des sons anglais inintelligibles pour un unilingue francophone.

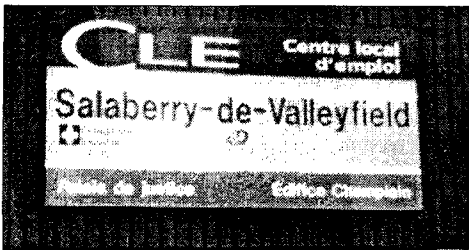
Parlez à vos amis de l'IMKA et de l'IVÉKA. Attendez leur réaction!

Robert AUCLAIR



SALABERRY EST OUBLIÉ

Il a fallu une intervention de l'ASULF en l'an du Seigneur 2000 pour obtenir que le Centre local d'emploi du Québec porte l'inscription « Salaberry-de-Valleyfield ».



Comment expliquer que des fonctionnaires aient d'abord écrit Valleyfield? Nous n'arrivons pas à nous expliquer ce comportement. Nous pouvons aussi nous poser la question suivante : Pourquoi est-ce qu'aucun Campivallensien n'a protesté contre la mutilation de ce nom sur l'affichage d'un bureau du gouvernement du Québec? Les autorités municipales, les associations de toutes sortes, les citoyens sont-ils indifférents au respect du nom de leur ville? Il n'y a pas de raison de mettre Salaberry de côté.

Heureusement, l'ASULF, alertée par l'un de ses membres, a pu faire corriger la situation. Est-il normal que ce soit elle qui doit s'assurer du respect du nom de cette ville du Québec?



Il faut « séver » de l'argent (suite de la page 5)

Nos grands-parents utilisaient un terme anglais, qu'ils prononçaient mal. Leurs descendants utilisent un mot français dans un sens erroné, calqué de l'anglais, sans même s'en douter le moindrement. Il ne leur vient pas à l'esprit qu'en français on gagne du temps ou on ne perd pas de temps, on économise de l'argent, on gagne de la place, et on paie moins d'impôts.

Est-ce un progrès? Sûrement pas. C'est avancer en arrière, pour reprendre une expression qu'on entend parfois dans les autobus.

Robert AUCLAIR

Rapport du C. A. (suite de la page 12)

qui accepte toujours de taper mes textes, parfois illisibles, et qui accomplit un travail de qualité depuis plus de treize ans. Un merci à Mme Nathalie Houle, secrétaire au bureau de l'Association depuis trois ans, qui est toujours dévouée.

Après l'assemblée générale, on discute sérieusement!



Jean-Louis Rioux, Gaston Bernier, Michel Sparer, un invité, Jacques Poisson, Léone Tremblay

CONTRÔLE*

Plus encore que l'abus de mots étrangers, il faut déplorer la tendance à employer des termes communs avec l'anglais dans un sens qu'ils n'ont pas chez nous. D'*alternative* à *trivial* via *initier*, l'inventaire s'allonge sans trêve, tandis que se multiplie le nombre des pratiquants. Cette situation, qui remonte aux dernières décennies, a suscité quelques réactions visant surtout des cas récents, alors que de plus anciens n'ont guère ému : ainsi *contrôle*, que les Anglais nous ont pris pour signifier « maîtrise », alors que, du fait même de son origine, il ne peut s'agir que de **vérification**.

Il s'agit d'une contraction (de même qu'*entracte* ou *passavant*) de **contre-rôle**, où le premier terme a le sens de « copie », comme dans *contrefaçon*. Quant à *rôle*, la notion d'un personnage de théâtre se réfère au document écrit portant le texte que l'acteur aura à réciter sur scène. Et auparavant, le *rôle* n'était qu'une liste, comme l'évoquent, entre autres, les *enrôlements volontaires* de la première République ou, de nos jours encore, en langage maritime, le *rôle d'équipage* qui ailleurs se dit : *état nominatif du personnel*⁽¹⁾. Et pourquoi *rôle*? Simplement parce qu'autrefois les parchemins se manipulaient roulés en cylindre.

Le *contre-rôle* est né sous l'Ancien Régime du fait des armées, alors composées de mercenaires organisés en compagnies ayant chacune un capitaine, recruteur de ses hommes et leur chef au combat⁽²⁾. Il louait ses services au monarque, moyennant une rémunération proportionnelle à l'effectif, lequel était attesté par la copie de son *rôle* fournie à l'Administration royale. Un délégué de celle-ci venait sur place, *contre-rôle* en main, s'assurer de la concordance entre le document et la troupe présentée par le capitaine.

La notion de moyen s'est transférée au fait de son emploi, puis a connu une diversification progressive. Le *contrôle* porte sur les bagages dans les aéroports, sur l'acuité visuelle ou sur la pression d'un pneumatique. Mais *c'est toujours vérification*, et non exercice de pouvoir. Messieurs les Anglais, vous n'avez pas tiré les premiers!

Louis BARTHÈS

(1) Dans la *Farce du cuvier*, aux supplications de sa femme risquant la noyade, le mari répond : « *Ce n'est pas à mon rollet* », citant la liste des obligations ménagères que lui imposent épouse et belle-mère.

(2) *Cyrano*, acte IV, Casteljaloux : « *J'ai payé ma compagnie. Elle est à moi.* »

* - Article paru dans *Défense de la langue française* (N° 203, 1^{er} trimestre 2002)

SI MOLIÈRE ENTENDAIT ÇA



L'un de nos membres, Rémi Bolduc, a publié un petit livre intitulé *Si Molière entendait ça*. Cette publication contient 500 anglicismes à corriger, comme on peut le lire sur la page couverture.

Rémi Bolduc n'est pas linguiste; il est un travailleur manuel, autodidacte et animé d'un grand amour de la langue française. Il a eu l'idée de faire 30 heures d'écoute à la radio et 10 heures à la télévision, puis de noter les fautes commises par les animateurs et contenues dans les réclames publicitaires, pas celles du public. Abasourdi par le nombre d'erreurs qu'il a relevées, principalement des anglicismes, il a cru bon de les porter à la connaissance du public et d'apporter les corrections dans chaque cas.

Ce livre est essentiellement pratique et facile à consulter. Il aide à prendre connaissance des lacunes de notre langue courante.

On peut se le procurer chez l'auteur au 933, route Prévost, Saint-Pierre, île d'Orléans, G0A 4E0
Tél. : (418) 828-2169

~~~~~



## LE BON MOT

M. Jacques Laurin, docteur de l'Université de Strasbourg, est un linguiste bien connu du public grâce à ses écrits et à ses nombreuses chroniques à la radio et à la télévision.

Son dernier ouvrage, *Le bon mot*, publié aux Éditions de l'Homme, présente plus d'un millier de termes qui prêtent à confusion. Il contient des exemples clairs qui le rendent facilement compréhensible. C'est un livre de référence utile à tous ceux qui tiennent à utiliser le terme juste.

~~~~~

DÉCÈS D'UN MEMBRE À VIE

L'ASULF vient de perdre l'un de ses rares membres à vie, Marcel Dufour, décédé à Chicoutimi le 8 mai 2002. L'Association offre ses condoléances à sa femme, Denise Thivierge, et au président de l'Association, dont il était le beau-frère.

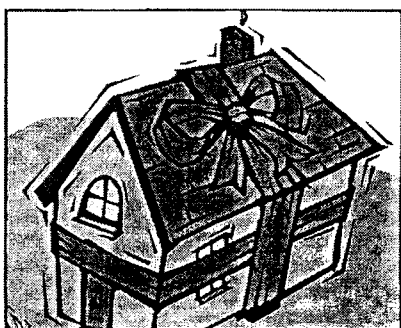
SUBVENTION DE SSQ GROUPE FINANCIER



Dans l'ordre habituel :
Johanne Pichette, Robert Auclair, Louise Gagnon

Les représentantes de SSQ Groupe financier ont remis au président de l'ASULF une subvention de 500 \$ à l'occasion de l'assemblée annuelle de mai dernier. Il est bon de signaler qu'une subvention semblable nous a été promise pour une période de cinq ans.

Voilà un geste pour lequel notre association est très reconnaissante à cette société. Puisse-t-il servir d'exemple à d'autres entreprises soucieuses de l'amélioration de la qualité de la langue.



Annoncez
la location ou la vente
de votre chalet dans Internet!

Tarifs très avantageux

Chalets branchés du Québec

www.chalets.qc.ca

sans frais : 1 866 523-0999

Remplissez le formulaire ci-dessous pour devenir membre de l'ASULF

ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paiement à l'ordre de l'ASULF à l'adresse ci-dessous :
Boîte postale 10450 Sainte-Foy Québec G1V 4N1

PERSONNE PHYSIQUE

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____

Tél. : (dom.) _____

Tél. : (trav.) _____ Téléc. : _____

Courriel : _____

Cotisation annuelle Personne physique : 30 \$
 Étudiant : 10 \$
 Cotisation de membre à vie : 500 \$

Date _____ Signature _____

PERSONNE MORALE

Dénomination _____

Type d'activité _____

Représentée par _____

Adresse _____

Code postal _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

Courriel : _____

Personne morale : 50 \$
 Cotisation de soutien : _____ \$

HULL-OTTAWA 93, rue Crichton Ottawa K1M 1V8 (613) 745-6356	JONQUIÈRE 3694, rue Cabot Jonquière G7X 7X7 (418) 542-2033	LONGUEUIL 192, rue Ménard Longueuil J4L 3X8 (450) 442-5068	MONTRÉAL 3125, rue Jean-Brillant Montréal H3T 1N7 (514) 738-2000	QUÉBEC 1043, rue du Long-Sault Sainte-Foy G1W 3Z8 Tél. : (418) 654-1649 Téléc. : (418) 654-0916	SHERBROOKE 490, rue du Mont-Girard Saint-Denis-de-Brompton J0B 2P0 (819) 846-6392	TROIS-RIVIÈRES 4290, rue Barthe Trois-Rivières G8Y 1N3 (819) 375-5128
--	--	--	--	--	---	---